

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze le mardi 15 décembre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents et représentés : 12
Absents excusés : 0
Absents : 3

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, et M. Yves GUILLEMAIN et M. Jean-Pierre ONUFRYK, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Mme Mireille ALIX, Me Gaëlle ROMANOFF, Me Cécile JOUAN, M. William PERRON et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés :

Etaient absents : M. Sébastien LIGNER, Me Marie-Pierre MARIE et M. Jean-Louis LE CANU
A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

- Aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle - Choix de l'entreprise pour l'exécution des travaux.
- Aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle - Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé)
- Offre de financement pour l'aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle
- Demande d'aide financière - Voyage scolaire du Collège d'Isigny S/Mer
- Personnel communal - Cartes cadeaux
- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 24 novembre 2015
Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle - Choix de l'entreprise pour l'exécution des travaux

Monsieur le Maire présente le rapport du pouvoir adjudicateur concernant le choix des entreprises. Le montant primitif des travaux était estimé à 162 500€, 25 dossiers ont été retirés. Après l'étude des

dossiers (prix, mémoire technique et délais d'exécution des travaux), le marché fait apparaître deux entreprises : JONES TP et MARTRAGNY.

SIBEO propose la société MARTRAGNY car elle notifie dans son mémoire technique la prise en compte de la sécurité des enfants pendant la durée des travaux alors que la JONES TP ne le précise pas.

La commission des travaux valide la proposition de MARTRAGNY.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École maternelle ont fait l'objet d'un appel d'offres avec procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La chronologie de la dévolution des travaux du présent marché est la suivante :

Date d'envoi de l'annonce :	le 16 octobre 2015
Date de parution de l'annonce :	le 21 octobre 2015
Date limite de réception des offres :	le 18 novembre 2015 à 11h00
Date d'ouverture des plis :	le 18 novembre 2015 à 14h30
Date du choix de l'entreprise :	le 9 décembre 2015 à 9h00

Monsieur le Maire précise qu'après examen des offres conformément à l'article 4 du règlement de consultation, il est proposé de retenir la proposition jugée la mieux disante avec les options n°1 et n°2 : offre **MARTRAGNY** pour un montant de **132 766,00€ HT soit 159 319,20€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise MARTRAGNY pour la réalisation des travaux avec les options n°1 et n°2 pour un montant de 132 766,00€ HT soit 159 319,20€ TTC.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents afférents à ce marché avec l'entreprise MARTRAGNY et le charge de mener à bien ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux, l'autorise, en particulier, à signer les factures, les pièces des marchés à intervenir, les avenants et décomptes définitifs des travaux.

Aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle - Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École maternelle, il y a lieu de réaliser une mission de coordination conception avec réalisation d'un plan général de coordination et d'une mission de coordination des travaux conformément à la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et à ses décrets d'application.

Compte tenu du montant des prestations, la consultation des entreprises a été réalisée suivant la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics avec envoi des dossiers de consultation à deux prestataires.

- MESNIL SYSTEM – 32 Rue du Mesnil – 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE
- EURO ENGINEERING – 13 Rue Vaucelles – 14130 PONT L'EVEQUE

Ces envois ont eu lieu le 27 octobre 2015 avec une remise des offres le 18 novembre 2015 à 11h.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise MESNIL SYSTEM pour la réalisation de la mission coordination conception pour un montant de 755,00€ HT soit 906,00€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer le marché et tous les documents afférents à ce marché avec l'entreprise MESNIL SYSTEM et le charge de mener à bien ce dossier.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation de la mission SPS définie ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation de la mission SPS, l'autorise, en particulier, à signer les factures, les pièces des marchés à intervenir, les avenants et décomptes définitifs des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'après examen des offres conformément à l'article 4 du règlement de consultation, il est proposé de retenir la proposition jugée la mieux disante : **MESNIL SYSTEM** pour un montant de **755,00€ HT soit 906,00€ TTC**.

Offre de financement pour l'aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle

Monsieur le Maire rappelle que deux établissements bancaires ont été sollicités pour le financement de l'aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle d'un montant de 180 000€ : La Banque Postale et la Caisse d'épargne.

La Banque Postale propose un financement maximum de 134 000€ au taux de 2.09% sur 15 ans, remboursement trimestriel de 2 607,45€, commission d'engagement de 400€.

La Caisse d'Épargne propose un financement de 180 000€ au taux de 2.17% sur 15 ans, remboursement trimestriel de 3 522,75€ soit une charge budgétaire annuelle de 14 091,00€ et un coût financier de 31 365,00€, commission d'engagement de 200€.

Monsieur le Maire rappelle que 134 000€ ne suffit pas pour financer ce projet, par conséquent, la commission a décidé de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt pour financer les travaux d'aménagement des espaces publics entre la Mairie et l'École Maternelle.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie et La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide :

Pour financer l'aménagement des espaces publics entre la Mairie et L'École Maternelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la **Caisse d'Épargne de Normandie**, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------|--|
| • Montant | 180 000,00€ (cent quatre-vingt mille) |
| • Taux | 2,17% |
| • Durée | 15 ans |
| • Périodicité | Trimestrielle |
| • Commission d'engagement | 200,00€ |

Monsieur le Maire, **Bernard LENICE** est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Demande d'aide financière - Voyage scolaire du Collège d'Isigny S/Mer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention transmise par des familles de La Cambe pour un voyage scolaire en Espagne prévu au cours du mois de Mars 2016.

En effet, 2 familles ont demandé cette subvention, il s'agit de ; Florian MAROT et Lohan GILLETTE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- De participer financièrement à ce voyage scolaire en Espagne
- De fixer le montant par élève à 40€
- D'inscrire cette dépense au budget primitif 2015 au compte 6574
- De verser cette subvention aux familles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Personnel communal - Cartes cadeaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite, comme depuis quelques années, attribuer une aide pour Noël aux agents communaux, sous forme de cartes cadeaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une carte cadeaux à chaque agent d'une valeur de 60€
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2015 au compte 6232

Questions diverses

Le Goûter de Noël offert par la commune aux enfants des écoles aura lieu le vendredi 18 décembre à 15h à la Salle des Fêtes. (Distribution de chocolat, viennoiseries, bombons et clémentines).

RAPPEL : les vœux du Maire de La Cambe auront lieu le 8 janvier 2016 à 20h00 à la salle des fêtes.

Les vœux de l'Intercom auront lieu le 6 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes d'Isigny sur mer

Le P'Tit Cambais sera à distribuer fin décembre.

Fin de séance 21h15.